

# PROGRAMME TAIÏWAN SUR LA SÉCURITÉ ET LA DIPLOMATIE

Décembre 2023

## Un espace international réduit : Taïwan et les conséquences de la résolution 2758

Quentin COUVREUR



Crédit : ROC MOFA

FONDATION  
pour la RECHERCHE  
STRATÉGIQUE

**Quentin Couvreur** est doctorant en science politique, mention relations internationales, au Centre de recherches internationales (CERI) de Sciences Po, sous la direction du Professeur Frédéric Ramel. Ses recherches portent sur la diplomatie de la Chine aux Nations unies. Diplômé de Sciences Po, il a effectué des échanges universitaires à l'Université de Pékin et à l'Université nationale de Singapour. Il a récemment publié un ouvrage intitulé *Les relations politiques Europe-Taïwan*, aux éditions L'Harmattan.

**Le Programme Taïwan sur la sécurité et la diplomatie** vise à permettre une meilleure compréhension des principaux enjeux à Taïwan et dans le détroit de Taïwan, ainsi que du potentiel de coopération entre la France, mais aussi l'Union européenne, et Taïwan, à travers l'organisation de conférences et la publication d'articles, ainsi que des entretiens avec des décideurs politiques et des experts taïwanais de premier plan. Ce programme de recherche indépendant bénéficie d'un soutien du Bureau de représentation de Taipei en France.

Le 25 octobre 1971, à New York, l'Assemblée générale des Nations unies vote sa 2758<sup>ème</sup> résolution, qui « décide le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits et la reconnaissance des représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations unies ». Adoptée par 76 voix contre 35 (et 17 abstentions), la résolution prévoit également « l'expulsion immédiate des représentants de Tchang Kai-chek du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent » (voir le texte en annexe)<sup>1</sup>. Par ce vote, l'Assemblée générale octroie au gouvernement de la République populaire de Chine (RPC) le siège qu'occupaient les représentants de la République de Chine – nom officiel de l'État établi à Taïwan – depuis la fondation de l'ONU en 1945<sup>2</sup>. En revanche, cette résolution ne se prononce ni sur le statut de Taïwan ni sur son appartenance au territoire chinois, et n'empêche pas, *a priori*, l'admission d'un État taïwanais aux Nations unies.

Pourtant, depuis une trentaine d'années – et tout particulièrement depuis l'accession au pouvoir en 2016 de la présidente taïwanaise Tsai Ing-wen, issue du Parti démocrate progressiste (PDP) –, la Chine intensifie ses efforts pour déformer le texte et la portée de la résolution 2758. Pékin cherche en effet à établir une forme d'équivalence entre cette résolution et son propre « principe d'une seule Chine » (一个中国原则), en vertu duquel il n'y a qu'une seule Chine, Taïwan n'a jamais été un État et fait partie intégrante du territoire chinois<sup>3</sup>. Ainsi, dans un livre blanc intitulé « La question de Taïwan et la réunification de la Chine dans la nouvelle ère », publié en août 2022 par le Bureau des Affaires taïwanaises, le gouvernement chinois affirme que « la résolution 2758 est un document politique qui intègre le principe d'une seule Chine, dont l'autorité juridique ne laisse aucune place au doute et a été reconnue dans le monde entier »<sup>4</sup>. De même, il dénonce les tentatives des « forces séparatistes » de Taïwan, en « collusion » avec les États-Unis, pour faire évoluer le statut de Taïwan, comme une « violation de la résolution 2758 et du droit international »<sup>5</sup>.

Les efforts déployés par la Chine pour réinterpréter la résolution 2758 traduisent sa volonté de réduire l'« espace international » (国际空间) de Taïwan en s'opposant à sa participation au système onusien et, plus largement, en empêchant son adhésion à la grande majorité des organisations internationales. Cette politique chinoise est indéniablement renforcée par l'influence croissante que Pékin exerce au sein des Nations unies<sup>6</sup> et auprès de ses États membres. Après un bref détour historique (I), nous examinerons les restrictions et les limites actuellement imposées par la Chine à la participation de Taïwan aux organisations onusiennes (II), ainsi que les moyens employés par le gouvernement taïwanais pour les contourner (III). Enfin, nous analyserons l'évolution de la position de la France et de l'Union européenne sur la question (IV).

### I. Une marginalisation contrainte : Taïwan et les organisations internationales depuis les années 1990

Avec son expulsion de l'ONU en 1971, la République de Chine a également perdu son siège au sein des institutions spécialisées qui composent le système des Nations unies, comme l'Organisation

<sup>1</sup> Assemblée générale des Nations unies, « Résolution 2758 (XXVI) », A/RES/2758(XXVI), 25 octobre 1971.

<sup>2</sup> Sur la portée juridique de la résolution 2758, voir DETRY Charles-Emmanuel, « [La résolution 2758 de l'AGNU et le statut de Taïwan en droit international](#) », Programme Taïwan sur la sécurité et la diplomatie, Fondation pour la recherche stratégique, février 2023.

<sup>3</sup> Taiwan Affairs Office of the State Council, « [The Taiwan Question and China's Reunification in the New Era](#) », août 2022.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Sur l'influence de la Chine aux Nations unies, voir EKMAN Alice, « L'influence croissante de la Chine aux Nations unies », *Questions internationales*, n° 116, novembre-décembre 2022, pp. 56-65 ; OKANO-HEIJMANS Maaïke, VAN DER PUTTEN Frans-Paul, « [A United Nations with Chinese characteristics?](#) », Netherlands Institute of International Relations, Clingendael Report, décembre 2018 ; FELTMAN Jeffrey, « [China's expanding influence at the United Nations – and how the United States should react](#) », Brookings, septembre 2020.

mondiale de la Santé (OMS), ou encore l'Union internationale des télécommunications (UIT)<sup>7</sup>. Par conséquent, et par exemple, l'indicatif téléphonique international de la République de Chine (+86) a été réattribué à la République populaire de Chine, Taïwan devant désormais se contenter d'un indicatif régional (+886). Néanmoins, en dépit de son exclusion du système onusien au début des années 1970, l'île a réussi à maintenir une présence dans quelques organisations internationales, comme la Banque asiatique de développement, dont elle était un membre fondateur en 1966<sup>8</sup>.

Surtout, à partir des années 1990 et de l'avènement d'une diplomatie plus « pragmatique » (務實外交), Taïwan a pu adhérer à plusieurs organisations internationales, en particulier dans le domaine économique. En 1991, Taïwan a par exemple rejoint la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC) en même temps que la République populaire de Chine, sous le nom de « Taipei chinois ». Puis, en 2002, un an après l'adhésion de la Chine, Taïwan a pu devenir membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sous le nom de « Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen, Matsu (Taipei chinois) »<sup>9</sup>. Plus récemment, la République de Chine est devenue membre de la Commission interaméricaine du thon tropical (en 2010, sous le nom de Taipei chinois), ou encore du Conseil international d'harmonisation des exigences techniques pour l'enregistrement des médicaments à usage humain (en 2018, toujours sous le nom de Taipei chinois). Ainsi, selon le ministère taïwanais des Affaires étrangères, l'île est aujourd'hui membre de 45 organisations internationales et possède le statut de membre observateur auprès de 25 institutions supplémentaires (voir la liste en annexe)<sup>10</sup>.

Au milieu des années 1990, le gouvernement taïwanais a également entrepris des démarches pour redevenir membre de certaines institutions spécialisées des Nations unies, à l'instar de l'OMS. En 1997, il a soumis une première demande – qui a été rejetée – pour participer à l'Assemblée mondiale de la Santé (AMS), l'organe de gouvernance de l'OMS qui se réunit annuellement<sup>11</sup>. L'OMS n'étant pas une organisation exclusivement réservée aux États souverains, Taïwan a tenté en 2002 de se faire admettre comme membre observateur sous le vocable « entité de santé publique taïwanaise », sans plus de succès<sup>12</sup>. Si les efforts taïwanais se sont encore intensifiés en 2003, dans le contexte de l'épidémie de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), qui a durement touché Taïwan, ils se sont heurtés à la ferme opposition de Pékin.

En 2007, alors que le président taïwanais Chen Shui-bian (2000-2008), membre du PDP, demandait l'ouverture d'un processus d'adhésion à l'ONU, le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-Moon, s'est appuyé sur la résolution 2758 pour repousser les démarches taïwanaises. Dans une lettre adressée au représentant de Nauru, qui avait déposé auprès du secrétariat général la ratification par Taïwan de

---

<sup>7</sup> Le système onusien compte une quinzaine d'institutions spécialisées (Fonds monétaire international, Banque mondiale...), ainsi que divers entités et programmes (Haut-Commissariat pour les réfugiés, ONU-Femmes...) et huit organisations apparentées (Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation mondiale du commerce...). La République de Chine n'est actuellement membre d'aucune de ces organisations, à l'exception de l'OMC.

<sup>8</sup> La République de Chine a siégé sous ce nom de 1966 à 1986, date à laquelle elle a été renommée « Taipei, Chine », suite à l'adhésion de la République populaire de la Chine.

<sup>9</sup> Sur l'adhésion de Taïwan à l'OMC, voir CHARNOVITZ Steve, « Taiwan's WTO Membership and its International Implications », *Asian Journal of WTO & International Health Law and Policy*, vol. 1, 2006, pp. 401-431.

<sup>10</sup> Ministère des Affaires étrangères de la République de Chine (Taïwan), « [État actuel de la participation aux organisations internationales, aux mécanismes multilatéraux et à leurs institutions affiliées](#) » (國際組織、多邊機制及其下屬機構參與現況), 22 décembre 2022.

<sup>11</sup> HICKSON Clay E., « [Taiwan in International Organizations: Internationalization of the Taiwan-China Relationship](#) », Atlantic Council, mai 2003.

<sup>12</sup> LIN Cheng-yi, « [Taiwan's Campaign for United Nations Participation](#) », *Krakowskie Studia Międzynarodowe*, n° 1, 2004, p. 48.

la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Secrétaire général expliquait qu'il ne pouvait pas accepter le document, car « dans [la] résolution [2758], l'Assemblée générale a décidé de reconnaître que les représentants de la République populaire de Chine sont les seuls représentants légitimes de la Chine auprès des Nations Unies ». Dès lors, affirmait-il, « conformément à cette résolution, les Nations unies considèrent Taïwan, à tous égards, comme partie intégrante de la République populaire de Chine »<sup>13</sup>. Après de vives protestations des États-Unis et de certains pays occidentaux, le Secrétaire général de l'ONU aurait plus tard reconnu être allé « trop loin », et se serait engagé à ne plus affirmer que Taïwan fait partie du territoire chinois<sup>14</sup>.

Par opposition à la présidence de Chen Shui-bian, les deux mandats présidentiels de Ma Ying-jeou (2008-2016), membre du Kuomintang (KMT), ont été marqués par une « trêve diplomatique » (外交休兵) tacite entre Taipei et Pékin. Dans ce contexte, le gouvernement chinois a autorisé la participation de Taïwan comme membre observateur à l'Assemblée mondiale de la Santé, sous le nom de Taipei chinois<sup>15</sup>. L'invitation a été renouvelée chaque année jusqu'en 2016, date de l'arrivée au pouvoir de Tsai Ing-wen, dont les positions sur les relations entre les deux rives du détroit ne conviennent pas à Pékin. En outre, en 2013, Taïwan a participé à l'assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) – une autre institution spécialisée des Nations unies – comme « invité spécial » et toujours sous le nom de Taipei chinois. Cette invitation n'est ensuite pas renouvelée en 2016<sup>16</sup>.

Depuis 2016, le gouvernement de Tsai Ing-wen a fait de la participation de Taïwan à certaines organisations internationales l'une des priorités de sa politique étrangère. En effet, Taïwan cherche avant tout à être associé aux travaux de l'OMS, de l'OACI, de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), car le statut d'État souverain n'est pas nécessaire pour participer à ces institutions, par exemple comme membre observateur. Pour autant, ces efforts n'ont pour le moment pas porté leurs fruits, en raison de l'obstruction de la Chine. Ainsi, dans une tribune publiée en ligne en août 2021, le ministre taïwanais des Affaires étrangères, Joseph Wu, déplorait que « sous la pression de la République populaire de Chine, l'ONU et ses agences spécialisées continuent de rejeter Taïwan, citant la résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations unies de 1971 comme base juridique pour l'exclusion ». Toutefois, comme le souligne ce dernier, la résolution « n'autorise pas la RPC à représenter Taïwan dans le système des Nations unies »<sup>17</sup>.

### Institutions internationales que Taïwan cherche à rejoindre en priorité



<sup>13</sup> TKACIK John J., « [Taiwan's status remains 'unsettled'](#) », Heritage Foundation, 1er octobre 2007.

<sup>14</sup> COLE J. Michael, « [UN told to drop 'Taiwan is part of China': cable](#) », *Taipei Times*, 6 septembre 2011.

<sup>15</sup> DELISLE Jacques, « Taiwan's quest for international space in the Tsai era: adapting old strategies to new circumstances », in TEUFEL DREYER June, DELISLE Jacques (dir.), *Taiwan in the Era of Tsai Ing-Wen: Changes and Challenges*, Abingdon, Routledge, 2021, pp. 242-243.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>17</sup> WU Jaushieh Joseph (吳釗燮), « [Taiwan's Foreign Minister: Time to Let Taiwan Work With the UN](#) », *The Diplomat*, 27 août 2021.

Parallèlement à l'activisme diplomatique déployé par le gouvernement taïwanais depuis les années 1990, Pékin a progressivement renforcé ses actions pour imposer sa propre lecture de la résolution 2758 afin d'internationaliser le principe d'une seule Chine. En effet, placer sur le même plan une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU et le principe d'une seule Chine permet au gouvernement chinois de donner un vernis de légitimité à une expression qu'il est pratiquement le seul à employer, en lui conférant un caractère universel<sup>18</sup>. Ces efforts chinois ont réellement pris de l'ampleur lorsque les présidents taïwanais Lee Teng-hui (1988-2000), pourtant membre du KMT, puis Chen Shui-bian, ont commencé à remettre en question l'existence d'une Chine unique<sup>19</sup>. Ils se sont encore accentués au cours de la dernière décennie, en particulier depuis 2016, alors que Pékin est désormais le deuxième bailleur de fonds du budget ordinaire des Nations unies. Ainsi, en septembre 2022, lors de son discours à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies, le ministre chinois des Affaires étrangères, Wang Yi, déclarait que « *la résolution 2758 [avait] résolu une fois pour toutes, politiquement, juridiquement et procéduralement, la question de la représentation de l'ensemble de la Chine, y compris Taiwan, à l'ONU et dans les institutions internationales* », tout en affirmant que « *le principe d'une seule Chine [était] devenu une norme fondamentale dans les relations internationales et un consensus général au sein de la communauté internationale* »<sup>20</sup>.

## 2. Encadrer, invisibiliser, exclure et marginaliser : les stratégies chinoises pour restreindre la participation de Taïwan aux organisations onusiennes

Les tentatives chinoises pour marginaliser Taïwan sur la scène internationale ne se limitent pas à l'exclusion de l'île de la plupart des institutions internationales. En effet, depuis quelques années, Pékin accentue sa pression au sein du système onusien afin de promouvoir le principe d'une seule Chine et la « réunification » entre le continent et Taïwan. Cela se traduit par la signature d'accords entre les organisations onusiennes et la Chine (1), par l'alignement progressif de la terminologie sur les expressions privilégiées par Pékin (2), par des restrictions de l'accès aux enceintes onusiennes pour les citoyens taïwanais (3), ou encore par une « diplomatie comptable » visant à rallier le plus grand nombre possible d'États aux positions chinoises dans les enceintes multilatérales (4).

### 2.1. Encadrer : des accords entre les institutions onusiennes et Pékin

Après le vote de la résolution 2758 par l'Assemblée générale en 1971, chaque agence spécialisée de l'ONU s'est dotée d'un document fondé sur cette dernière, substituant les représentants de la République populaire de Chine à ceux de la République de Chine. Ainsi, en décembre 1971, le Conseil exécutif de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté une décision affirmant que « *le gouvernement de la République populaire de Chine est le seul représentant légitime de la Chine à l'UNESCO* ». De même, en juin 1972, le Conseil de l'UIT a voté une

---

<sup>18</sup> La plupart des États ne reconnaissent pas le principe d'une seule Chine, mais suivent leur propre « politique d'une seule Chine » (一个中国政策).

<sup>19</sup> DRUN Jessica, GLASER Bonnie, « [The Distortion of UN Resolution 2758 to Limit Taiwan's Access to the United Nations](#) », German Marshall Fund of the United States, mars 2022, pp. 14-16.

<sup>20</sup> Wang Yi, « [Making Every Effort for Peace and Development and Shouldering the Responsibility for Solidarity and Progress](#) », 24 septembre 2022.

résolution pour « restaurer tous ses droits à la République populaire de Chine au sein de l'UIT »<sup>21</sup>. En mai 1972, la 25<sup>ème</sup> Assemblée mondiale de la Santé a également adopté la résolution 25.1, fondée sur la résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations unies, expulsant les « représentants de Tchang Kai-chek » au profit de la RPC (voir le texte en annexe)<sup>22</sup>. Depuis, ces différents documents – qui ne font pourtant que reprendre le langage de la résolution 2758 – sont instrumentalisés par Pékin afin d'empêcher la participation de Taïwan aux organisations onusiennes, tout particulièrement dans le cas de l'OMS. Ainsi, lors de la 74<sup>ème</sup> AMS, en mai 2021, le représentant chinois a déclaré que « la résolution 2758 de l'AGNU et la résolution 25.1 de l'AMS ont fourni la base juridique permettant à l'OMS de respecter le principe d'une seule Chine et ont reconnu Taïwan comme faisant partie de la Chine »<sup>23</sup>.

Surtout, ces textes ont servi de base à la signature d'accords entre Pékin et certaines agences onusiennes qui ont pour conséquence d'encadrer strictement tout lien entre celles-ci et Taïwan, ce que Jessica Drun et Bonnie Glaser ont clairement démontré dans le cas de l'OMS<sup>24</sup>. En effet, en juillet 2005, le gouvernement chinois et le secrétariat de l'OMS ont signé un mémorandum d'accord concernant les échanges techniques entre Taïwan et l'organisation, et la participation d'experts taïwanais aux activités techniques de l'OMS. Si ce protocole d'accord n'a jamais été rendu public – le gouvernement taïwanais dénonçant un « mémorandum secret »<sup>25</sup> –, une note sur sa mise en œuvre disponible en ligne donne un aperçu de son contenu<sup>26</sup>. Celle-ci indique d'emblée que « la mise en œuvre du mémorandum doit avoir lieu dans le plein respect de la résolution 25.1 de l'AMS et de l'obligation qui en résulte pour le Secrétariat de s'abstenir de toute action qui pourrait constituer une reconnaissance d'un statut distinct des autorités et institutions taïwanaises »<sup>27</sup>. Le mémorandum prévoit notamment que toute invitation d'un expert taïwanais par l'OMS doit être transmise à la représentation permanente de la Chine à Genève puis soumise à l'approbation du ministère de la Santé chinois. En outre, il prévoit qu'en cas d'urgence de santé publique à Taïwan, l'OMS ne pourra envoyer des membres de son personnel ou des experts sur l'île qu'après avoir consulté le ministère chinois de la Santé<sup>28</sup>.

## 2.2. Invisibiliser : l'emploi d'une terminologie privilégiée par la Chine

Les efforts chinois visant à internationaliser le principe d'une seule Chine et à faire reconnaître Taïwan comme partie intégrante du territoire portent également sur le choix des termes utilisés par les organisations internationales pour nommer la République de Chine. En effet, Pékin cherche à bannir les noms « Taïwan » et « République de Chine » au profit des expressions « Taïwan, Chine » ou

---

<sup>21</sup> Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, « 88 Ex/Décision 9 », 7 décembre 1971 ; Union internationale des télécommunications, « Résolution 693 », 29 mai 1972.

<sup>22</sup> Assemblée mondiale de la Santé, « Résolution 25.1 », 10 mai 1972.

<sup>23</sup> Permanent Mission of the People's Republic of China to the United Nations Office at Geneva and Other International Organizations in Switzerland, « [Statement by H.E. Ambassador CHEN Xu at the Plenary of the 74th World Health Assembly](#) », 24 mai 2021.

<sup>24</sup> DRUN Jessica, GLASER Bonnie, « The Distortion of UN Resolution 2758... », *op. cit.*, p. 17, p. 22.

<sup>25</sup> « [Taiwan n'acceptera jamais le mémorandum secret de 2005 entre l'OMS et la Chine](#) », Radio Taiwan International, 12 mai 2020.

<sup>26</sup> World Health Organization, « Memorandum on implementation of the 2005 China-WHO Taiwan MOU », 2005. Au 1<sup>er</sup> novembre 2023, le document est disponible à l'adresse suivante : [https://goachronicle.com/wp-content/uploads/2020/05/Memorandum\\_on\\_implementation\\_of\\_the\\_2005\\_China-WHO\\_Taiwan\\_MOU.pdf](https://goachronicle.com/wp-content/uploads/2020/05/Memorandum_on_implementation_of_the_2005_China-WHO_Taiwan_MOU.pdf).

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> *Ibid.*

« Taïwan, province de Chine »<sup>29</sup>. La note de mise en œuvre du mémorandum signé entre les autorités chinoises et l'OMS en 2005 prévoit explicitement que « [dans le cadre de] toute correspondance avec des experts taiwanais invités, l'utilisation de 'République de Chine' ou 'Taiwan' n'est pas acceptable ». Au contraire, l'origine des experts taiwanais invités à l'OMS doit être indiquée par l'expression « Taïwan, Chine »<sup>30</sup>.

Dans ses communications, même les plus anodines, l'OMS prend soin de suivre la nomenclature privilégiée par Pékin. Par exemple, dans un article de 2021 consacré à l'hypertension dans le monde, Taïwan est désigné sous le nom de « Taïwan (Province de Chine) »<sup>31</sup>. Une situation similaire prévaut au sein des autres agences onusiennes, à l'instar de l'UIT : dans plusieurs cas, la nomenclature utilisée dans les rapports de l'organisation a même été modifiée, le terme « Taïwan » initialement employé ayant été plus tard remplacé par l'expression « Taïwan, province de Chine »<sup>32</sup>.

### Documents de l'OMS dans lesquels Taïwan est désigné comme appartenant à la Chine<sup>33</sup>

Le Brésil et le Royaume des Pays-Bas ont chacun notifié un cas de grippe A(H1N1)v pendant cette période. Trois cas de grippe A(H1N2)v ont été signalés à Taïwan (Chine) (n=1) et aux États-Unis d'Amérique (n=2). Un cas de grippe A(H3)v a été notifié aux États-Unis d'Amérique.

Tadjikistan	2009
Taiwan, Chine	2016
Tchad	2003

En outre, Pékin exerce régulièrement des pressions contre des organisations non gouvernementales (ONG) et des représentants de la société civile afin que ceux-ci se conforment à la terminologie préconisée par le Parti communiste chinois (PCC). Ainsi, plusieurs ONG ayant demandé le statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) ont vu l'examen de leur candidature reporté, après que la Chine a exprimé des objections dans le cadre du Comité chargé des organisations non gouvernementales de l'ECOSOC. Par exemple, en août 2021, le représentant chinois s'est opposé à l'admission de la World Bicycle Industry Association, car la Taiwan Bicycle Association est membre de cette organisation. Selon le compte rendu disponible sur le site des Nations unies, la Chine a « enjoint à l'ONG de bien vouloir utiliser la terminologie onusienne, à savoir 'Taïwan, province de Chine' »<sup>34</sup>.

Ces pressions chinoises s'exercent contre toutes sortes d'entités : en 2021, une école du Colorado (États-Unis) qui souhaitait envoyer une délégation d'élèves à la Commission de la condition de la femme des Nations unies a dû changer la dénomination de Taïwan dans un article publié sur son site internet, car sa demande avait été initialement rejetée par le comité onusien chargé d'examiner les candidatures<sup>35</sup>.

<sup>29</sup> Le nom « Taipei chinois » est utilisé par la République de Chine dans la plupart des organisations internationales dont elle est membre. Par ailleurs, c'est également sous ce nom que concourent les délégations taiwanaises aux Jeux olympiques et paralympiques.

<sup>30</sup> World Health Organization, « Memorandum on implementation of the 2005 China-WHO Taiwan MOU », *op. cit.*

<sup>31</sup> World Health Organization, « [More than 700 million people with untreated hypertension](#) », 25 août 2021.

<sup>32</sup> Voir DRUN Jessica, GLASER Bonnie, « The Distortion of UN Resolution 2758... », *op. cit.*, pp. 36-37.

<sup>33</sup> Organisation mondiale de la Santé, « [Composition recommandée des vaccins antigrippaux pour la saison grippale 2024 dans l'hémisphère Sud](#) », *Relevé épidémiologique hebdomadaire*, 27 octobre 2023 ; Organisation mondiale de la Santé, « [Rapport mondial de suivi sur la protection financière en santé, 2019](#) », 2021.

<sup>34</sup> Nations unies, « [Le Comité chargé des ONG recommande le statut consultatif spécial pour Freedom for Immigrants et 72 autres organisations](#) », 31 août 2021.

<sup>35</sup> EVERINGTON Keoni, « [UN forces Colorado high school to refer to Taiwan as Chinese province](#) », *Taiwan News*, 14 septembre 2021.

### 2.3. Exclure : la limitation de l'accès aux enceintes internationales pour les détenteurs d'un passeport taïwanais

L'exclusion de Taïwan des organisations internationales se traduit également par des restrictions d'accès aux enceintes et bâtiments onusiens pour les citoyens taïwanais. Bien qu'elles ne soient pas appliquées de la même manière par toutes les organisations, ces restrictions se sont renforcées depuis 2016 et l'arrivée au pouvoir de Tsai Ing-wen. Elles concernent d'abord les diplomates et fonctionnaires ministériels taïwanais mais également, dans de nombreux cas, de simples détenteurs d'un passeport de la République de Chine.

Par exemple, en 2017, une professeure taïwanaise et plusieurs de ses étudiants ont été empêchés d'entrer dans le bâtiment du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) car ils ne disposaient pas d'un permis de voyage sur le continent pour les résidents de Taïwan (台湾居民来往大陆通行证), un document délivré par les autorités chinoises<sup>36</sup>. Lors de son séjour en Suisse, la professeure n'a pas non plus pu participer à une réunion de l'Organisation internationale du travail (OIT). Peu de temps auparavant, l'organisation avait répondu à des responsables syndicaux taïwanais que « les personnes uniquement titulaires d'un passeport délivré par les autorités de Taïwan, Chine pourraient ne pas avoir accès aux réunions de la Conférence internationale du travail »<sup>37</sup>.

De plus, ces restrictions d'accès concernent également les journalistes taïwanais, qui sont notamment écartés systématiquement de l'Assemblée mondiale de la Santé depuis 2017<sup>38</sup>. En mai 2023, deux journalistes de l'agence de presse taïwanaise Central News Agency (CNA) se sont ainsi vu refuser l'accès au bâtiment des Nations unies à Genève alors même que leurs accréditations avaient été approuvées par l'organisation quelques jours plus tôt<sup>39</sup>. Si l'ONU semble désormais considérer que « le siège des Nations unies est [seulement] ouvert aux personnes en possession d'une pièce d'identité d'un État reconnu par l'AGNU », les journalistes taïwanais ont pourtant pu recevoir des accréditations pour couvrir l'AMS entre 2009 et 2016, à l'époque où la Chine avait autorisé la participation de Taïwan comme membre observateur<sup>40</sup>. Ces incohérences démontrent le caractère politique des restrictions imposées à l'encontre des citoyens taïwanais, plutôt que la solidité juridique des justifications invoquées.

### 2.4. Marginaliser : la promotion d'une « diplomatie comptable » dans les enceintes multilatérales

Enfin, pour promouvoir le principe d'une seule Chine et démontrer que celui-ci est très largement accepté par la communauté internationale, Pékin cherche à rallier le plus grand nombre de pays à ses vues. En effet, depuis quelques années, la Chine met en place une véritable « diplomatie comptable » dans les enceintes multilatérales, selon l'expression employée par la sinologue Alice Ekman<sup>41</sup>. Aux

<sup>36</sup> TONG Elson, « [Not just officials: Taiwan students blocked from visiting UN public gallery in Geneva](#) », *Hong Kong Free Press*, 15 juin 2017.

<sup>37</sup> LIUHANG Li-chuan, « [The International Labor Conference Turns Its Back on Taiwan – and Its Own Principles](#) », *The Diplomat*, 1er juin 2017.

<sup>38</sup> Reporters sans frontières, « [RSF appelle l'ONU à accréditer les journalistes quelle que soit leur nationalité](#) », 23 mai 2023.

<sup>39</sup> « [Annulation de pass de presse de journalistes taïwanais couvrant l'AMS à Genève](#) », Radio Taiwan International, 23 mai 2023.

<sup>40</sup> SCOTT Liam, « [Taiwanese Reporters Blocked from Covering World Health Assembly](#) », VOA, 26 mai 2023.

<sup>41</sup> EKMAN Alice, *Dernier vol pour Pékin*, Paris, L'Observatoire, 2022, p. 148.

Nations unies, cette approche comptable se déploie sur de nombreux sujets, dont Taïwan. Ainsi, dans le cadre de la 76<sup>ème</sup> AMS qui s'est tenue en mai 2023, la représentation permanente de la Chine auprès des Nations unies à Genève a publié une déclaration affirmant que « près de 140 pays [avaient] fait savoir à la Chine qu'ils soutenaient le principe d'une seule Chine et s'opposaient à la participation de Taïwan à l'AMS », et que « près de 100 pays [avaient] écrit au Directeur général de l'OMS ou fait des déclarations publiques » à ce sujet<sup>42</sup>.

En outre, le gouvernement chinois affirme régulièrement que « le principe d'une seule Chine est reconnu et soutenu par 180 pays dans le monde » (c'est-à-dire l'intégralité des États reconnaissant la RPC) et considère que ce dernier « est une norme universellement reconnue régissant les relations internationales et le consensus de la communauté internationale »<sup>43</sup>. Toutefois, il est important de souligner que, contrairement à ce que prétend Pékin, de nombreux pays qui entretiennent des relations diplomatiques avec la RPC ne reconnaissent pas explicitement le principe d'une seule Chine. Par exemple, la France applique sa propre « politique d'une seule Chine », qui ne fait plus explicitement référence à l'appartenance de Taïwan au territoire chinois<sup>44</sup>. Ainsi, de nombreux États continuent d'entretenir des liens informels avec l'île, ce qui rend possible la mise en place de stratégies visant à atténuer les effets de l'exclusion de Taïwan des organisations internationales.

### 3. Atténuer l'exclusion : les stratégies de contournement taïwanaises

Afin d'atténuer les effets de son exclusion de la grande majorité des organisations internationales, le gouvernement taïwanais a adopté différentes stratégies de contournement qui lui permettent de maintenir une présence informelle dans les enceintes multilatérales. En effet, la représentation de l'île au sein de certains forums est assurée par la société civile et diverses ONG (1), tandis que le gouvernement taïwanais organise de nombreux événements en marge des sommets internationaux (2). Taïwan compte enfin sur ses alliés diplomatiques pour faire entendre sa voix dans les organisations internationales et ne pas disparaître de l'agenda (3).

#### 3.1. Le rôle des ONG et de la société civile dans la représentation de Taïwan

Si les diplomates taïwanais sont exclus de la plupart des enceintes multilatérales, des membres de la société civile et de certaines ONG taïwanaises y sont parfois admis. Dès lors, les ONG sont un vecteur important de la diplomatie multilatérale de Taïwan car elles permettent de faire exister (bien que de manière limitée) l'île lors d'événements auxquels elle ne peut pas officiellement participer. Par exemple, alors que Taïwan n'est pas signataire de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et ne peut donc pas envoyer de délégation officielle aux Conférences des Parties (COP) qui se tiennent chaque année, sa participation est assurée par plusieurs ONG, qui disposent d'un statut d'observateur reconnu par le secrétariat de la CCNUCC. Ainsi, depuis la première édition de la COP en 1995, Taïwan envoie une délégation de l'Industrial Technology

---

<sup>42</sup> Permanent Mission of the People's Republic of China to the United Nations Office at Geneva and Other International Organizations in Switzerland, « [Spokesperson of the Chinese Mission Refutes the Distorted Remarks by the US on the Taiwan Question](#) », 20 mai 2023.

<sup>43</sup> Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China, « [Foreign Ministry Spokesperson Wang Wenbin's Regular Press Conference on November 11, 2021](#) », 11 novembre 2021.

<sup>44</sup> Sonia Delesalle-Stolper, « [Catherine Colonna, ministre des Affaires étrangères : 'Ce que nous défendons en aidant l'Ukraine, c'est notre propre sécurité'](#) », *Libération*, 4 août 2022.

Research Institute (ITRI, 工業技術研究院)<sup>45</sup>, un institut de recherche non gouvernemental, mais actuellement dirigé par un ancien ministre des Affaires économiques, Chih-Kung Lee (李世光). Huit autres ONG taïwanaises disposent actuellement du statut d'observateur à la COP<sup>46</sup>.

Surtout, la présence des ONG permet à Taïwan d'organiser des *side events* lors des grandes conférences internationales auxquels peuvent se joindre certains représentants gouvernementaux accrédités en tant que membres de ces ONG<sup>47</sup>. Par exemple, dans le cadre de la COP27, qui s'est tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) en novembre 2022, l'ITRI a organisé un panel intitulé « Building an Enhanced Resilient and Sustainable Society by Net-Zero Transformation and Collaboration », en présence de responsables du Fonds de coopération internationale et de développement (ICDF, 國際合作發展基金會), un organisme émanant du ministère taïwanais des Affaires étrangères<sup>48</sup>. D'autres événements ont également été préparés par des organisations taïwanaises en marge de la COP27, comme un forum sur la justice climatique organisé par la Taiwan Youth Climate Coalition<sup>49</sup>.

### 3.2. L'organisation et la participation à des événements parallèles

Par ailleurs, la diplomatie et le gouvernement taïwanais se mobilisent également pour organiser des événements qui se tiennent en marge des grands rassemblements multilatéraux. Ainsi, bien qu'ils ne puissent pas prendre part aux négociations officielles, les responsables ministériels taïwanais se rendent fréquemment dans les villes où elles se tiennent pour participer à des *side events*. Par exemple, en mai 2023, en marge de l'AMS, le ministre taïwanais de la Santé et des Affaires sociales, Hsueh Jui-yuan, s'est rendu à Genève, où il a participé à plusieurs événements organisés pour dénoncer l'exclusion de Taïwan des organisations internationales<sup>50</sup>.

De même, en marge de la COP26, qui s'est tenue à Glasgow (Écosse) en octobre 2021, le gouvernement taïwanais a organisé un « Taiwan Day » dans un hôtel proche du centre de conférences où se tenaient les réunions officielles<sup>51</sup>. Plusieurs responsables gouvernementaux et diplomatiques taïwanais, comme le vice-ministre de l'Environnement, Chih-Hsiu Shen, ou encore le représentant de Taïwan au Royaume-Uni, Kelly Wu-chiao Hsieh ont assisté à cet événement.

---

<sup>45</sup> Industrial Technology Research Institute, « [Taking Part In UN's Environmental Conventions](#) », consulté le 10 novembre 2023.

<sup>46</sup> Il s'agit de la Taiwan Association of Sustainable Ecological Engineering Development (ASEED), la CTCI Education Foundation (CTCIEF), la Delta Electronic Foundation (DEF), l'Environmental Quality Protection Foundation (EQPF), la Mom Loves Taiwan Association, la Taiwan Carbon Capture Storage and Utilization Association, le Taiwan Institute for Sustainable Energy (TAISE), et la Telecommunication and Transportation Foundation (TTF)<sup>46</sup>.

<sup>47</sup> DESMAYRES Charlotte, « [Enjeux climatiques et conflits : une lecture stratégique de la COP27](#) », *Brève stratégique*, Institut de recherche stratégique de l'École militaire, n° 52, 14 décembre 2022.

<sup>48</sup> Earth Negotiations Bulletin, « [Building an Enhanced Resilient and Sustainable Society by Net-Zero Transformation and Collaboration](#) », consulté le 10 novembre 2023.

<sup>49</sup> « [Taiwan présente en marge de la COP 27 à travers la Taiwan Youth Climate Coalition](#) », Radio Taiwan International, 9 novembre 2022.

<sup>50</sup> « [Taiwan health minister vows to continue pushing for WHO inclusion](#) », *Focus Taiwan*, 22 mai 2023.

<sup>51</sup> Taipei Representative Office in the U.K., « [Taiwan's contribution to the fight against climate change showcased at COP26 Taiwan Day](#) », 25 décembre 2021.

Visuel publié à l'occasion de l'événement « Taiwan Day », organisé par le gouvernement taïwanais en marge de la COP26 à Glasgow, le 7 novembre 2021<sup>52</sup>



Ces *side events* sont évidemment l'occasion de plaider pour l'inclusion de Taïwan dans les organisations multilatérales, mais ils permettent également de communiquer sur les efforts entrepris par le gouvernement taïwanais pour respecter des accords ou des traités internationaux qu'il n'a pourtant pas été autorisé à signer. Ainsi, lors du « Taiwan Day » organisé en parallèle de la COP26, la présidente taïwanaise Tsai Ing-wen a prononcé un discours en visioconférence dans lequel il a affirmé la volonté de Taïwan de « se joindre au monde entier pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050 »<sup>53</sup>.

Ces événements permettent aussi d'inviter des responsables politiques étrangers et diverses personnalités de la société civile. Par exemple, plusieurs membres du Parlement écossais et du Conseil municipal de Glasgow ont assisté au « Taiwan Day » en novembre 2023<sup>54</sup>. De même, en septembre 2019, en marge de l'Assemblée de l'OACI qui se tenait à Montréal (Canada), la délégation taïwanaise, conduite par la directrice générale adjointe de l'Administration de l'aviation civile (民用航空局), Ho Shu-ping, a rencontré des délégations et des ONG issues d'une vingtaine de pays<sup>55</sup>.

### 3.3. Le soutien des « alliés diplomatiques » de Taïwan

Pour faire entendre sa voix à l'intérieur des enceintes multilatérales, et non pas seulement en marge de celles-ci, le gouvernement taïwanais peut compter sur ses « alliés diplomatiques » (邦交國), c'est-à-dire les États avec lesquels il entretient toujours des relations diplomatiques. Au cours des dernières décennies, le nombre de ces alliés diplomatiques a drastiquement diminué, passant de 29 en 2000 à 21 en 2016.

Après l'arrivée au pouvoir de Tsai Ing-wen, les pressions chinoises se sont intensifiées et la chute s'est encore accélérée : en 2023, la République de Chine n'est plus reconnue que par 13 États, dont 12 membres des Nations unies (le Saint-Siège n'en faisant pas partie). Ainsi, ces quelques États, qui sont pour l'essentiel de petits territoires insulaires situés dans le Pacifique et dans les Caraïbes, permettent à Taïwan de ne pas disparaître de l'agenda des organisations internationales.

<sup>52</sup> Chia-Wei Chao (@MacondoChao), « For all #COP26 participants, due to the political difficulties... », X, 2 novembre 2021.

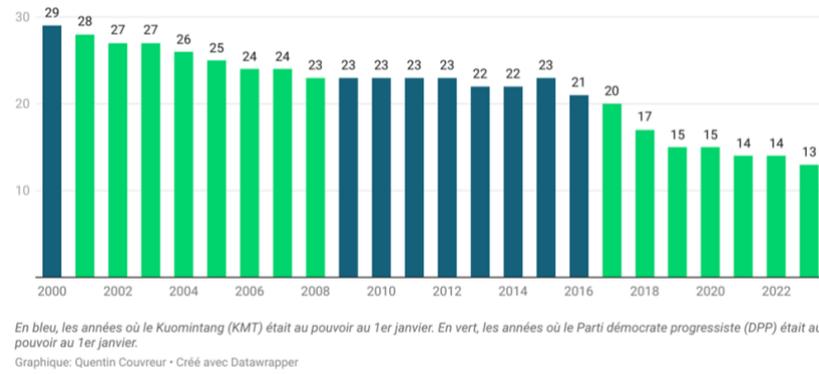
<sup>53</sup> Office of the President, Republic of China (Taiwan), « [President Tsai addresses COP26 Taiwan Day event](#) », 7 novembre 2021.

<sup>54</sup> Taipei Representative Office in the U.K., « Taiwan's contribution to the fight against climate change... », *art. cité*.

<sup>55</sup> CHASE Steven, « [Taiwan talks air safety despite no UN invite](#) », *The Globe and Mail*, 23 septembre 2019.

Par exemple, en amont de l'AMS, ils écrivent des lettres au Directeur général de l'OMS<sup>56</sup> et proposent toujours l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant l'invitation de Taïwan comme membre observateur<sup>57</sup>. Cette requête, même si elle est systématiquement rejetée par le Comité général de l'AMS, permet la tenue d'un court débat en séance plénière au cours duquel ces États prennent la parole pour défendre la participation de Taïwan. Lors de la 76<sup>ème</sup> AMS de mai 2023, les Îles Marshall et l'Eswatini se sont ainsi exprimés pour dénoncer la décision du Comité général, tandis que les représentants chinois et pakistanais sont intervenus pour se féliciter de cette décision<sup>58</sup>.

### Évolution du nombre de pays reconnaissant la République de Chine (entre 2000 et 2023)



Taïwan s'appuie également sur ses partenaires diplomatiques pour préparer des événements dans le cadre des grandes conférences internationales. Ainsi, lors de la COP26, les Palaos, l'ICDF et deux ONG taïwanaises, la Foundation of Taiwan Industry Service (FTIS), et la Mom Loves Taiwan Association, ont organisé un *side event* sur les actions de la société civile pour atteindre la neutralité carbone en 2050<sup>59</sup>.

De même, à l'occasion de la COP28 qui se tient en décembre 2023 à Dubaï (Émirats arabes unis), l'ITRI et différentes ONG taïwanaises coorganisent cinq événements, avec le Belize, l'Eswatini, les Îles Marshall, Saint-Christophe-et-Niévès, et les Palaos<sup>60</sup>. En outre, dans certains cas, Taïwan contribue au financement de pavillons pour ces alliés diplomatiques, ce qui, en retour, permet à des représentants taïwanais de prendre part à divers *side events*.

Par exemple, lors de la COP27, l'ICDF a participé au financement du pavillon d'exposition de Saint-Christophe-et-Niévès, une première pour ce petit État insulaire des Caraïbes<sup>61</sup>. Enfin, des représentants ministériels, des diplomates et des membres de la société civile de ces États participent régulièrement aux événements parallèles organisés par Taïwan.

<sup>56</sup> Seventy-Sixth World Health Assembly, « [Background on proposed supplementary agenda item](#) », consulté le 10 novembre 2023.

<sup>57</sup> Seventy-Sixth World Health Assembly, « [Proposal for supplementary agenda item](#) », A76/I Rev.1 Add.1, 18 mai 2023.

<sup>58</sup> Seventy-Sixth World Health Assembly, « [Second Plenary Meeting](#) », 22 mai 2023.

<sup>59</sup> UN Climate Change Events, « [Civil Society Actions for Campaign to Be Carbon Neutral by 2050](#) », YouTube, 8 novembre 2021.

<sup>60</sup> UN Climate Change, « [Side Events & Exhibits | UN Climate Change Conference November/December 2023 \(COP 28\)](#) », consulté le 10 novembre 2023.

<sup>61</sup> DESMASURES Charlotte, « Enjeux climatiques et conflits : une lecture stratégique de la COP27 », *art. cité*.

Conférence coorganisée par le gouvernement des Palaos et l'ICDF, en marge de la COP26, le 8 novembre 2021<sup>62</sup>



#### 4. La position de la France et de l'Union européenne sur la participation de Taïwan aux organisations internationales

Face à la volonté de Pékin d'imposer le principe d'une seule Chine et d'exclure Taïwan des organisations internationales, l'île dispose du soutien de ses alliés diplomatiques, mais également de plusieurs États avec lesquels elle n'a pas de relations officielles. Ainsi, bien que la France n'entretienne plus de liens diplomatiques avec Taipei depuis 1964 et qu'elle ait voté en faveur de la résolution 2758 en 1971, elle ne souscrit pas au principe d'une seule Chine revendiqué par Pékin, et soutient la participation de Taïwan à certaines organisations internationales.

Selon le ministère des Affaires étrangères, « la position de la France s'agissant de la participation de Taïwan aux organisations internationales est constante et connue : sans déroger à la politique d'une seule Chine, la France est favorable à une telle participation, lorsque le statut des organisations le permet et que cette participation répond aux intérêts de la communauté internationale »<sup>63</sup>. En effet, la France ne reconnaissant pas Taïwan comme un État souverain, elle est favorable à sa participation dans les institutions où le statut de membre observateur (ou tout autre statut) peut être octroyé à des entités non étatiques, à l'instar de la CCNUCC, de l'AMS, de l'Assemblée de l'OACI, ou encore d'Interpol<sup>64</sup>. Ces enceintes sont également celles sur lesquelles le gouvernement taïwanais a concentré ses efforts au cours des dernières années.

Si la position française est considérée comme « constante » par le Quai d'Orsay, les déclarations de soutien à la participation de Taïwan à certaines organisations internationales sont plus affirmées depuis la pandémie de Covid-19. Ainsi, le 26 mai 2023, lors de la 76<sup>ème</sup> AMS, le ministre de la Santé, François Braun, a pour la première fois mentionné Taïwan dans son discours, et tenu « à rappeler que

<sup>62</sup> « [La participation professionnelle de Taïwan reconnue par ses partenaires officiels](#) » (國合會談 COP26: 台灣專業參與獲官方夥伴肯定), OCAC News (僑務電子報), 11 novembre 2021.

<sup>63</sup> Sénat, « [Participation de Taïwan à l'organisation mondiale de la santé](#) », Question écrite n° 14512, 15<sup>e</sup> législature, 11 juin 2020.

<sup>64</sup> Le cas d'Interpol est quelque peu spécifique. Selon les statuts de l'organisation, il faut être un « pays » (article 4 de la Constitution d'Interpol) pour pouvoir être membre. Pourtant, Curaçao, Aruba et Sint Maarten (trois entités non souveraines) sont membres de l'organisation.

la France est favorable à la participation de Taïwan aux travaux de cette Assemblée »<sup>65</sup>. En outre, en 2021, ce soutien accru s'est traduit par l'adoption à la quasi-unanimité (304 voix pour, 19 abstentions) d'une résolution en faveur de l'association de Taïwan aux travaux de plusieurs organisations internationales au Sénat, puis par le vote d'une résolution similaire à l'Assemblée nationale, également adoptée à la quasi-unanimité (39 voix pour, 2 contre, 3 abstentions)<sup>66</sup>.

La position de la France est également conforme à la position de l'Union européenne sur la question. En effet, en avril 2023, les ministres des Affaires étrangères du G7 ont publié un communiqué mentionnant Taïwan, à la suite d'une réunion à laquelle ont participé la ministre française des Affaires étrangères, Catherine Colonna, et le secrétaire général adjoint du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), Enrique Mora. Dans cette déclaration, les membres du G7 se sont déclarés « favorables à la participation significative de Taïwan au sein des organisations internationales, en tant que membre dans celles où la qualité d'État n'est pas obligatoire, et en tant qu'observateur ou invité dans les autres, notamment au sein de l'Assemblée mondiale de la santé et des réunions techniques de l'Organisation mondiale de la santé »<sup>67</sup>.

Dans sa quête d'intégration au sein des organisations internationales, Taïwan bénéficie également d'un fort soutien du Parlement européen. En octobre 2021, ce dernier a voté un rapport sur les relations politiques et la coopération entre l'UE et Taïwan recommandant à la Commission européenne « de plaider vigoureusement en faveur d'une participation substantielle de Taïwan, en tant qu'observateur, aux réunions, mécanismes et activités d'instances internationales », et « d'inviter instamment les États membres et les institutions de l'Union à soutenir les initiatives internationales réclamant la participation de Taïwan aux organisations internationales »<sup>68</sup>. Enfin, les efforts taïwanais sont soutenus par de nombreux autres États occidentaux, en particulier les États-Unis<sup>69</sup>.

## Conclusion

L'exclusion de Taïwan de la grande majorité des organisations internationales et du système onusien a d'importantes conséquences pour l'île, mais également pour l'ensemble de la communauté internationale. Par exemple, en cas de pandémie, Taïwan ne reçoit pas aussi rapidement que les autres pays l'aide et les informations de l'OMS, comme lors de l'épidémie de SRAS de 2003. Selon le ministre taïwanais de la Santé, Hsueh Jui-yuan, Taïwan pourrait donc involontairement jouer un rôle majeur dans la diffusion d'une pandémie dans le futur<sup>70</sup>.

De même, l'exclusion de Taïwan des réunions techniques de l'OACI entraîne parfois des retards dans l'application des mesures de sécurité édictées par l'organisation, ce qui peut créer un risque pour

---

<sup>65</sup> Vie publique, « [Déclaration de M. François Braun, ministre de la santé et de la prévention, lors de l'assemblée mondiale de la Santé et la commémoration du 75ème anniversaire de l'OMS](#) », 26 mai 2023.

<sup>66</sup> Sénat, « [Résolution en faveur de l'association de Taïwan aux travaux de plusieurs organisations internationales](#) », 6 mai 2021 ; Assemblée nationale, « [Résolution n° 717 en faveur de l'association de Taïwan aux travaux des organisations internationales et des forums de coopération multilatérale](#) », 29 novembre 2021.

<sup>67</sup> Ministère français des Affaires étrangères, « [Communiqué de la réunion des ministres des Affaires étrangères du G7](#) », 18 avril 2023.

<sup>68</sup> Parlement européen, « [Les relations politiques et la coopération entre l'UE et Taïwan](#) », A9-0265/2021, 21 octobre 2021.

<sup>69</sup> U.S. Department of State, « [Supporting Taiwan's Participation in the UN System](#) », 26 octobre 2021.

<sup>70</sup> « [Taiwan's WHO exclusion risks 'terrible impact', minister says ahead of World Health Assembly](#) », *The Straits Times*, 22 mai 2023.

les passagers des avions transitant dans la région<sup>71</sup>. Ainsi, comme le rappelle le ministère français des Affaires étrangères, la participation de Taïwan à certaines institutions multilatérales n'est pas importante uniquement pour les 23 millions d'habitants de l'île, mais elle « répond aux intérêts objectifs de la communauté internationale »<sup>72</sup>.

Dès lors, il est important de rappeler que, contrairement à ce que prétend la Chine, la résolution 2758 de l'Assemblée générale n'empêche pas *a priori* la participation de Taïwan à certaines organisations internationales. Si Pékin considère que « la participation de la région de Taïwan, qui fait partie de la Chine, doit être gérée conformément au principe d'une seule Chine », cette position n'est pas « un principe fondamental entériné par la résolution 2758 » de l'AGNU<sup>73</sup>, qui est muette sur la question.

Pourtant, en dépit d'un soutien occidental de plus en plus fort, Taïwan reste encore aujourd'hui exclu du système des Nations unies en raison de l'opposition de la Chine, qui a réussi à rallier une majorité de pays à ses positions. Le gouvernement taïwanais doit donc recourir à diverses stratégies de contournement pour continuer à exister dans les enceintes multilatérales et ainsi démontrer que, malgré les pressions chinoises, « Taiwan est toujours là »<sup>74</sup>.

---

<sup>71</sup> SPENCER-CHURCHILL Julian, « [It's crucial to reintegrate Taiwan into the ICAO](#) », *The Hill*, 14 septembre 2022.

<sup>72</sup> Vie publique, « [Déclaration de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, en réponse à une question sur Taïwan, à l'Assemblée nationale le 8 juin 2021](#) », 8 juin 2021.

<sup>73</sup> Ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, « [Conférence de presse du 15 mai 2020 tenue par le Porte-parole du Ministère des Affaires étrangères Zhao Lijian](#) », 15 mai 2023.

<sup>74</sup> Slogan employé par le ministère taïwanais des Affaires étrangères et l'ICDF, dans le cadre de la campagne « Taiwan Can Help, Taiwan Is Always Here! » (voir STRONG Matthew, « [Taiwan emphasizes global potential on International Organizations Day](#) », *Taiwan News*, 21 octobre 2023).

## Annexes

### **Résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale des Nations unies, 25 octobre 1971<sup>75</sup>**

#### Rétablissement des droits légitimes de la RPC à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant les principes de la Charte des Nations Unies,

Considérant que le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine est indispensable à la sauvegarde de la Charte des Nations Unies et à la cause que l'Organisation doit servir conformément à la Charte,

Reconnaissant que les représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine sont les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies et que la République populaire de Chine est un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité,

Décide le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits et la reconnaissance des représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'expulsion immédiate des représentants de Tchong Kai-chek du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent.

### **Résolution 25.1 de l'Assemblée mondiale de la Santé, 10 mai 1972<sup>76</sup>**

#### Représentation de la Chine à l'Organisation mondiale de la Santé

La Vingt-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé,

Rappelant la résolution 2758 (XXVI), du 25 octobre 1971, par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits et la reconnaissance des représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'expulsion immédiate des représentants de Tchong Kai-chek du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent ;

Notant que le Conseil exécutif, par sa résolution EB49.R37, a recommandé à l'Assemblée mondiale de la Santé de reconnaître le Gouvernement de la République populaire de Chine comme le seul gouvernement habilité à représenter la Chine à l'Organisation mondiale de la Santé,

Décide le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits et la reconnaissance des représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que l'expulsion immédiate des représentants de Tchong Kai-chek du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation mondiale de la Santé.

---

<sup>75</sup> Assemblée générale des Nations unies, « Résolution 2758 (XXVI) », A/RES/2758(XXVI), 25 octobre 1971.

<sup>76</sup> Assemblée mondiale de la Santé, « Résolution 25.1 », 10 mai 1972.



## Liste des organisations internationales dont Taïwan est membre fin 2022<sup>77</sup>

1. Association des autorités électorales asiatiques (AAEA)
2. Asian Access to Information Alliance (AAIA)
3. Organisation africaine-asiatique du développement rural (AARDO)
4. Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL)
5. Banque asiatique de développement (ADB)
6. Association Asie-Pacifique des institutions de recherche agricole (APAARI)
7. Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC)
8. Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux (APG)
9. Forum de métrologie légale de l'Asie-Pacifique (APLMF)
10. Organisation asiatique de productivité (APO)
11. Asset Recovery Interagency Network-Asia Pacific (ARIN-AP)
12. Association mondiale des organismes électoraux (A-WEB)
13. Banque centraméricaine d'intégration économique (CABEI)
14. Commission élargie de la convention pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT-EC)
15. Cospas-Sarsat
16. Groupe Egmont (EG)
17. Food and Fertilizer Technology Center for the Asian and Pacific Region (FFTC)
18. Forum mondial sur les règles relatives aux transferts transfrontaliers de données (CBPR Forum)
19. Coalition mondiale pour vaincre Daech
20. Réseau mondial d'innovation financière (GFIN)
21. Groupe de travail sur l'harmonisation mondiale (GHWP)
22. Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS)
23. Commission interaméricaine du thon tropical (IATTC)
24. International Council for Information Technology in Government Administration (ICA)
25. Comité consultatif international du coton (ICAC)
26. Coopération internationale relative à la réglementation des produits cosmétiques (ICCR)
27. Conseil international d'harmonisation des exigences techniques pour l'enregistrement des médicaments à usage humain (ICH)
28. Réseau international de concurrence (ICN)
29. Forum international des régulateurs d'audit indépendants (IFIAR)
30. Organisation internationale des commissions de valeurs (IOSCO)
31. Accord de coopération économique et commerciale avec les peuples autochtones (IPETCA)
32. Comité scientifique international pour le thon et les espèces apparentées dans le Pacifique Nord (ISC)
33. Association internationale d'essais de semences (ISTA)
34. Association internationale pour la sécurité des transports (ITSA)
35. Commission des pêches du Pacifique Nord (NPFC)
36. Organisation des banques centrales d'Asie du Sud-Est (SEACEN)
37. Groupe d'étude sur l'administration et la recherche fiscales en Asie (SGATAR)
38. Accord relatif aux pêches dans le Sud de l'océan Indien (SIOFA)
39. Organisation régionale de gestion de la pêche du Pacifique Sud (SPRFMO)

---

<sup>77</sup> Ministère des Affaires étrangères de la République de Chine (Taïwan), « [État actuel de la participation aux organisations internationales, aux mécanismes multilatéraux et à leurs institutions affiliées](#) » (國際組織、多邊機制及其下屬機構參與現況), 22 décembre 2022.

40. Comité technique de l'évaluation en douane (TCCV)
41. Organisation mondiale des douanes (WCO)
42. Comité technique des règles d'origine (TCRO)
43. Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central (WCPFC)
44. Organisation mondiale de la santé animale (WOAH)
45. Organisation mondiale du commerce (WTO)
46. Centre mondial des légumes (WorldVeg) – *seule institution internationale basée à Taïwan*

**Liste des organisations internationales dont Taïwan est membre observateur, fin 2022<sup>78</sup>**

1. Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP)
2. Conférence des forces armées centraméricaines (CFAC)
3. Conférence générale des poids et mesures (CGPM)
4. Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
5. Banque européenne pour la reconstruction et le développement (EBRD)
6. Comité d'aide alimentaire (FAC)
7. Coalition pour la liberté en ligne (FOC)
8. Forum des présidents des pouvoirs législatifs de l'Amérique centrale et du Bassin des Caraïbes (FOPREL)
9. Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF)
10. Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT)
11. Réseau international de contrôle et de protection des consommateurs (ICPEN)
12. Banque interaméricaine de développement (IDB)
13. Conseil international des céréales (IGC)
14. Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)
15. Alliance internationale pour la liberté de religion ou de croyance (IRFBA)
16. Processus de Kimberley (KP)
17. Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
18. Comité de la concurrence de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
19. Comité de l'acier de l'OCDE
20. Comité des pêcheries de l'OCDE
21. Organisation internationale de métrologie légale (OIML)
22. Forum des îles du Pacifique (PIF)
23. Système d'intégration centraméricain (SICA)
24. Comité consultatif pour un ciel plus sûr (SSCC)
25. Comité de gestion de la Convention de Kyoto révisée (RKC-MC) de l'Organisation mondiale des douanes (WCO)

---

<sup>78</sup> Ibid.

**FRS** PROGRAMME TAIÛWAN  
SUR LA SÉCURITÉ ET LA DIPLOMATIE

FONDATION  
*pour la* RECHERCHE  
STRATÉGIQUE